



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 1^{er} mars 2024

Mise en place de rendez-vous à destination des exploitants agricoles afin d'apporter un traitement individualisé à leurs demandes

Afin de permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur les difficultés que rencontre l'exploitation, le Président de la République s'est engagé sur un traitement rapide et en proximité avec l'organisation « au plus près du terrain » de permanences agricoles.

Dès le 1^{er} mars, le préfet de la Charente-Maritime invite les exploitants agricoles à solliciter un rendez-vous auprès des services de l'État en département au numéro suivant **05 16 49 62 02** ou par mail à l'adresse ddtm-soutien@charente-maritime.gouv.fr afin d'être reçus individuellement dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à la Rochelle, ou en sous-préfectures de Jonzac, Rochefort, Saintes ou Saint-Jean-d'Angély.

Les exploitants seront accueillis par des agents de la DDTM et les autres services susceptibles d'apporter des réponses concrètes : DDFIP, MSA, Chambre d'agriculture, etc.

Ces temps d'échanges permettront d'aborder notamment les difficultés administratives, techniques, financières ou de trésorerie ainsi que les situations de mal-être. L'agriculteur pourra être renseigné, conseillé et/ou orienté afin qu'une réponse lui soit effectivement apportée.

Pour les agriculteurs qui en exprimeront le besoin, un suivi dans la durée pourra être proposé dans le cadre de la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)